

Modalités d'accès

Admission

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (L2, BTS, DUT ou autre diplôme équivalent bac +2)
- Avoir un contrat dans une entreprise

Période de recrutement

- Valenciennes, de mars à fin juin.
- Jury d'admission se tient de mars à juin en fonction des places disponibles.
- Sur dossier et entretien de motivation.

Statut

- Vous êtes à la fois salarié en CDD ou CDI et étudiant.

Formation

- Lieux Valenciennes : CNAM et ENTE
- Rythme de l'alternance : en moyenne, une semaine de cours par mois de septembre/oct à juin/mi-juillet.
- Formation hybride pouvant être réalisée en distanciel et en présentiel, 1 à 2 semaines de formation par mois, de septembre 2021 à juin 2022.

Financement

- Formation gratuite et rémunérée pour les jeunes. Contribution aux frais de formation par les entreprises. La formation doit être réalisée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.
- Ce cursus peut également être suivi dans le cadre d'un contrat pro A ou du plan de formation de l'entreprise.

Validation

- La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et l'expérience professionnelle et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et de l'expérience professionnelle.
- Diplôme d'État bac+3 - LP104

ENTE Valenciennes

11, rue de Roubaix
BP 50217
59305 Valenciennes cedex

Contacts :

Jérôme Saliba : 04 42 37 20 53

Olivier Lenne : 03 27 23 73 80



Plus d'informations sur : www.ente.developpement-durable.gouv.fr



le cnam
Hauts-de-France



Responsable de projets urbains, environnementaux & territoriaux

Licence Professionnelle : Développement de projets de territoires

1 an ♦ Formation en alternance ♦ Après un bac + 2

Acquérir des connaissances actuelles dans les domaines du développement et de l'aménagement durable du territoire.



Les spécificités

- L'ENTE de Valenciennes et le Cnam HdF s'associent pour répondre du mieux possible aux demandes croissantes, diversifiées et évolutives de formations professionnelles notamment par la voie de l'alternance.
- Un parcours en alternance entre l'entreprise et les sites de formation.
- Une pédagogie innovante se basant notamment, sur des cas concrets et des projets.
- Les enseignements seront assurés par une équipe pédagogique, constituée par des enseignants ou des professionnels.
- Une école en bordure de l'Escaut et à proximité du centre ville, comportant des lieux de vie et de travail équipés en moyens modernes de communication.

La formation

Elle permet d'acquérir et de maîtriser :

- Des connaissances du cadre institutionnel, des politiques publiques d'aménagement et de développement,
- Des compétences en gestion de projets d'aménagement et de développement urbain et rural,
- Des méthodes, des outils de collecte et de traitement de données (Système d'information géographique, représentation graphique et cartographie...) sur le territoire.

Pour quels métiers :

- Chargés de projets urbains dans le secteur privé et public,
- Chargé d'études et de missions : agriculture, environnement, aménagement du territoire, ...
- Animateur de territoire,
- Chargé de missions de développement local et touristique,
- Chargé d'études et de missions de développement économique.

Quels employeurs :

- Bureaux d'études en paysage, en architecture, en urbanisme, et en environnement,
- Organismes para-agricoles (Coopératives, chambres d'agricultures, syndicats agricoles...),
- Collectivités territoriales,
- Parcs naturels régionaux,...

Diplôme
d'état
Bac +3

Le programme

connaissances • méthodes • expérience terrain • outils techniques

enseignement

Les fondamentaux des collectivités locales - ACL101	6 ECTS
La gestion thématique des collectivités locales - ACL102	4 ECTS
L'Europe des territoires - ACL103	4 ECTS
Les fondamentaux du droit public appliqué - ACL105	4 ECTS
Initiation au SIG - UEV104	4 ECTS
Environnement territorial et développement durable - UEV108	4 ECTS
Initiation au développement local - UEV109	4 ECTS
Urbanisme et population - UEV124	4 ECTS
Représentation graphique et cartographie - EGS109	6 ECTS
Anglais professionnel - ANG300	6 ECTS
Expérience professionnelle - UATR01	6 ECTS
Projet tuteuré - UATR02	8 ECTS

Les crédits ECTS (European Credits Transfert System) représentent l'unité de mesure du travail de l'élève pour toutes les UE et les UA. Ils sont acquis si l'on obtient à l'évaluation une note égale ou supérieure à la moyenne. Ils sont aussi capitalisables dans les formations d'une même filière du Cnam ou transférables dans un autre établissement d'enseignement supérieur de l'espace européen.

Pourquoi choisir d'apprendre en alternance ?

- une formation gratuite et rémunérée
- un diplôme reconnu en parallèle à une activité professionnelle

Votre contrat

Formation accessible sous contrat d'apprentissage de 16 à 30 ans, et sous contrat de professionnalisation.

Pourquoi engager un alternant ?

- Renouveler et renforcer les compétences internes de l'entreprise
- Alléger les charges liées au contrat d'apprentissage
- l'alternant n'est pas pris en compte dans le calcul des effectifs

En savoir plus :

www.alternance.emploi.gouv.fr / www.cnfpt.fr